

**L'hon. M. Starr:** Je voudrais répondre à l'honorable député de Trinity et le féliciter de l'excellent discours qu'il a prononcé devant ce comité à l'égard des questions dont il a traité la semaine passée. Il s'agissait de la mécanisation dans la région des Prairies. On a fait l'essai d'une installation l'an dernier et les résultats obtenus ont justifié la poursuite de l'expérience. Les honorables députés se rendent compte qu'étant donné la complexité de cette opération, qu'il a fallu d'ailleurs s'empresse d'exécuter et de maintenir, on s'est heurté à maints obstacles. Toutefois, on est en train de les surmonter et on espère que des résultats définitifs non seulement fourniront aux réclamants le meilleur service possible, mais réduiront aussi les frais. Étant donné qu'il s'agit encore, à l'heure actuelle, d'un établissement témoin, la commission n'est pas en mesure de déterminer les besoins définitifs de personnel dans les bureaux régionaux et locaux de la région des Prairies. On s'attend à réaliser des économies à cet égard.

L'installation des machines consiste en poinçonneuses reproductrices à contrôles multiples et en clés normales d'interprétation dans tous les bureaux locaux mécanisés, qui sont au nombre de 14. Le prix de location annuel de cet équipement est de \$37,800. En ce qui concerne le bureau régional, il dispose de 24 machines comprenant des calculatrices électriques Univac, des tabultrices, des collationneuses, des vérificatrices, des trieuses et ainsi de suite, dont les frais de location annuels s'élèvent à \$50,520. Le prix total de location pour tout l'outillage est donc de \$88,320. L'emploi de ces machines requiert des formules spéciales dont le coût pour 1959-1960 est estimé à \$140,000. Ces formules remplacent évidemment les formules régulières dont on se sert dans les bureaux non mécanisés de la Commission d'assurance-chômage. En outre, pour le cas où la mécanisation deviendrait générale, il serait possible d'acheter les formules à des prix un peu plus bas que pour les bureaux-témoins.

**M. Rapp:** Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion pour exposer au ministre du Travail la situation de l'ouvrier agricole et plaider, en particulier, pour celui de l'Ouest. Notre agriculture là-bas se mécanise rapidement et il est difficile de trouver les ouvriers qu'il faut pour faire fonctionner les machines. Il faut un ouvrier spécialisé. L'ouvrier agricole est devenu ouvrier saisonnier par suite de la mécanisation. Je pense que l'ouvrier agricole est maintenant le seul qui ne

soit pas protégé par l'assurance-chômage. Le pêcheurs, ouvrier saisonnier, bénéficie des avantages de la loi.

Le ministre nous a appris que des études et des recherches ont été effectuées dans ce sens et je tiens à l'en remercier. Puis-je lui signaler cependant l'urgence qu'il y a à étendre la loi sur l'assurance-chômage aux ouvriers agricoles.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur le président, tout d'abord, j'aimerais remercier le ministre des compliments qu'il m'a faits au sujet des efforts que j'ai tentés déjà pour la réadaptation des ouvriers déplacés. J'espère qu'avec ses fonctionnaires il étudiera sérieusement ma proposition. Je serais heureux de les voir donner suite en totalité ou en partie à certaines de mes recommandations.

J'aimerais faire entendre une note d'avertissement sur la mécanisation de la Commission de l'assurance-chômage. Les machines qui simplifient le travail et le rendent plus efficace ont du bon, mais les machines et les procédés qui ne tiennent compte des gens que comme une statistique n'ont pas leur place. Je sais que le ministre est dans l'ensemble d'accord avec cette philosophie; je veux cependant attirer son attention sur le grave danger qu'il y a à traiter les chômeurs simplement comme des unités d'un effectif ouvrier sans emploi.

Personnellement, j'ignore l'application de ces procédés, mais j'invite le ministre, lorsqu'il examinera la valeur de l'expérience et la possibilité d'en étendre l'application à d'autres régions, à ne pas oublier l'effet qu'ils peuvent produire sur les rapports entre les gens, entre les chômeurs d'une part et, d'autre part, ces membres de la Commission qui essaient de leur être utiles et de les aider. Je demande au ministre de ne pas l'oublier. Je sais qu'il en tiendra compte, car je suis convaincu que cette affaire l'intéresse tout autant que nous.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, je puis assurer à l'honorable député de Trinity que je n'oublie pas cette philosophie. La mécanisation dont j'ai parlé a trait à l'analyse des réclamations seulement; on n'aura certainement pas recours à la mécanisation quand il s'agira de donner des emplois aux gens ou de les interviewer.

(Texte)

**M. Racine:** Monsieur le président, je désire profiter de l'étude des crédits du ministère du Travail pour appeler l'attention de l'honorable ministre sur le préjudice qu'ont subi